

► 22 juillet 2015 - N°21931

PAYS: France
PAGE(S): 6
SURFACE: 17 %

PERIODICITE: Quotidien

RUBRIQUE : France DIFFUSION : 275310 JOURNALISTE : Hé. B



FRANCE

Une transparence bien encadrée par la loi

COMMENT en est-on arrivé là ? A l'origine, François Hollande voulait frapper vite, et simple. Début avril 2013, alors que les Français venaient d'apprendre que le ministre du budget, Jérôme Cahuzac, détenait des millions d'euros non déclarés sur un compte en Suisse, le chef de l'Etat annonçait une série de mesures fortes pour la transparence de la vie publique. Parmi elles : la publication des déclarations de partimoine et d'intérêts des ministres et des parlementaires.

Du moins, telles étaient les intentions. C'était sans compter sur la capacité des parlementaires, et particulièrement des députés, à s'unir pour défendre leur corps face à ce que le président de l'Assemblée nationale avait qualifié de dérive vers une « démocratie paparazzi ». Pas question de donner prise à un « hit-parade des riches, des pauvres, de ceux qui ont réussi, pas réussi », tonnait alors le socialiste Claude Bartolone dans tous les médias, en réponse aux propositions présidentielles. Une position partagée par l'immense ma-

jorité des députés, de droite comme de gauche, qui se sont ralliés derrière leur président – devenu super-délégué syndical pour l'occasion - avant de modifier le projet de loi initial : d'accord pour publier les déclarations d'intérêts, mais les patrimoines resteront eux à l'abri des regards trop curieux. Seule la nouvelle Haute Autorité pour la transparence de la vie publique disposera librement de tous ces documents, qu'elle centralisera et contrôlera. Et pour être sûr que personne ne se risque à des publications sauvages, il fut même un temps envisagé d'ajouter à la peine prévue de 45 000 euros d'amende celle d'un an d'emprisonnement.

Ping-pong

Pendant des mois, le bras de fer fut ainsi engagé entre l'Assemblée et le gouvernement, aidé par le Sénat – à l'époque encore de gauche – et notamment par le président d'alors de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (Loiret), totalement favorable à la publication des patrimoines. Au terme d'un long ping-pong législatif entre les deux chambres, un régime spécial a donc été conçu pour les parlementaires et leur déclaration de patrimoine, avec cette espèce de semi-publicité encadrée qui ne concerne aucun des quelque 9 000 autres politiques censés remplir eux aussi ces déclarations – ni les eurodéputés, ni les élus régionaux et départementaux, ni même les maires de villes moyennes à grandes et encore moins les membres des cabinets ministériels, présidentiels et des présidents de l'Assemblée et du Sénat.

Au final, seuls les ministres n'ont pu déroger à la règle du tout-transparent, bien obligés de publier l'intégralité de leur patrimoine quelques jours à peine après les annonces de François Hollande. Passées les premières heures de surmédiatisation et de curiosité générale, les documents ont rapidement fini par n'intéresser plus personne. Sans heurt, la transparence intégrale était alors rapidement devenue un non-événement.

HÉ. E